



Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27 / fax : 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté interdiction de circuler et de stationner sur le parking de la poste, aux abords de la rue d'Armentières et du Parc Déliot, du vendredi 30 juillet 2023 18h00 au dimanche 2 juillet 2023 23h00 au droit de la préparation de la Fête Médiévale d'ERCAN

Arrêté « équipement sportif, fêtes et cérémonies » N°20230806BRAD04-2023 E.BLEUSE, Secrétariat

- Le Maire d'ERQUINGHEM-LYS
- Vu le Code des collectivités Territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L.2213-3,
- Vu le Code de la voirie Routière, article L.113-2 ,
- Vu le Code de la Route, article L.411-1, article R 418-3,
- Vu le code Pénal, article R 610-5,
- Vu le livre 1 du novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,
- Vu la nécessité de préparer la fête médiévale d'ERCAN organisée dans le Parc Déliot, le samedi 1er et dimanche 2 juillet 2023,
- Considérant qu'il convient de garantir la sécurité,

ARRÊTE

Article 1) Le vendredi 30 juin 2023, 18h00 au dimanche 2 juillet 2023, 23h00, il sera interdit de circuler et de stationner sur le parking de la poste en vue de la préparation de l'organisation de la Fête Médiévale d'ERCAN ;

Article 2) Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4) Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

Article 5) La police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie d'ARMENTIERES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Mr le Directeur de l'Unité Territoriale de TOURCOING -LMCU,
- Mr le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Nord,
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,
- Mr le Contrôleur Général, Directeur des polices urbaines,
- Conseil Général, Département du Nord, Direction Départementale de la Voirie, Subdivision d'ARMENTIERES,
- Mr le Directeur de Coordination et d'Information Routière,
- TRANSPOLE,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA,
- Le Service Départemental de Secours et d'Incendie, rue Gambetta à ARMENTIERES
- Le Service Aide Médicale d'Urgence du Centre Hospitalier d'ARMENTIERES,
- La police Municipale
- Les archives communales

Affaire suivie par le secrétariat L.D. : 03.20.77.87.95

Erquinghem-Lys, le 8 juin 2023

Monsieur Olivier JOUCLA

Conseiller Municipal délégué

À la sécurité et aux travaux sur le domaine Public

